Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260427-CCAS2026_04-DE

LCCAS LANCIEUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026
DÉLIBERATION

Date de convocation
Le 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à vingt heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Marianne DAIGNAN, Présidente

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

Etaient présents : Marianne DAIGNAN, Aude BOURGET, Patrick DALLENNES, Julie FONTAINE, Florence LEGENDRE, Frédéric DUNTZE, Rachel ERUSSARD, Catherine GUILLEUX, Valérie MEILHAUD
Absents excusés : /
Secrétaire de Séance : florence LEGENDRE

Délibération n° 2026-04

Installation du conseil d'administration du CCAS

Le Conseil d'administration du CCAS,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles qui précise que le conseil d'administration du CCAS comprend le Maire qui en est le Président de droit et en nombre égal, au maximum 4 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-027 en date du 21 mars 2026 désignant les quatre membres élus au Conseil d'administration du CCAS ;
Vu l'arrêté municipal n° 2026-014 en date du 27 avril 2026 du Maire désignant les membres représentants associatifs,
Considérant qu'il convient de procéder à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS.

Les quatre membres élus sont :

- Aude BOURGET
- Julie FONTAINE
- Florence LEGENDRE
- Patrick DALLENNES

Les quatre membres nommés par le Maire par arrêté municipal sont :

- Frédéric DUNTZE (secours catholique)
- Rachel ERUSSARD (Lancieux Relais Services et épicerie Solidaire)
- Catherine GUILLEUX (ayant travaillé à l'insertion de jeunes en situation de handicap)
- Valérie MEILHAUD (association Emeraude Transition Energétique).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Florence LEGENDRE, Secrétaire

Marianne DAIGNAN, Présidente

MAIRIE de LANCIEUX 22770 (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 12/05/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat, le 12/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.